Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **64 (1938)**

Heft 18

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

mais parce que nous estimons que le défectueux programme établi a limité sérieusement les possibilités d'expression et de recherche des concurrents.

Nous avons, par ailleurs, peine à admettre que la satisfaction de la B. P. S. puisse prouver de façon concluante que ce problème d'architecture soit bien résolu !

MARC PICCARD.

* * *

Nous constatons, en outre, qu'immédiatement après le jugement du concours de la *B. P. S.* [1], celle-ci a confié à un architecte local qui n'est pas même lauréat, le soin d'établir un projet beaucoup moins important que celui qui était prévu au programme de concours.

On peut déduire de cette décision, soit que le concours n'a pas donné les résultats escomptés — et alors il est étonnant qu'un premier prix ait été décerné —, soit que le programme établi ne correspondait pas aux intentions et aux possibilités de la Banque, soit encore que ledit concours n'était qu'une sorte de satisfaction morale offerte aux architectes romands.

Il nous est difficile d'admettre sans protestations l'une ou l'autre de ces raisons. Il convient, au contraire, de rappeler que si le concours d'architecture est un moyen équitable de choisir l'architecte qualifié, il constitue, en réalité, un contrat dont les termes sont forcément respectés par le concurrent dont le projet est disqualifié s'il ne correspond pas aux prescriptions du programme, mais pour lequel le maître de l'ouvrage n'a pas toujours les mêmes égards, soit que, ainsi que cela s'est produit à Sion, il attribue le travail sans tenir compte du résultat du concours, soit que, comme à Lausanne trop souvent, aucune suite n'est donnée au projet, ainsi que cela s'est fait pour l'*Evêché* [2], l'aménagement du *Château de Beaulieu* [3], l'aménagement de la *Riponne* [4], l'aménagement de la *Cité* [5], soit enfin que le projet d'exécution n'ait aucun rapport avec le premier prix, ainsi que ce fut le cas pour l'*Institut d'anatomie pathologique* [6]. Il importe, et cela apparaît très clairement des controverses qui se sont fait jour ces derniers temps, que le système des concours d'architecture tel qu'il est pratiqué actuellement en Suisse romande soit revisé, de manière à sauvegarder, d'une part les intérêts des concurrents et, d'autre part, le niveau de l'architecture en général. Nous nous proposons de revenir sur la question, car elle mérite d'être développée plus complètement.

FAVARGER. PILET.
LOUP. VOUGA.
PERRELET. ZIEGELER.
PICCARD.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Extrait du procès-verbal de la 4me séance du Comité central, du 18 juin 1938.

Admission de nouveaux membres. Dans la séance du Comité central, du 18 juin 1938, ont été admis comme nouveau membres :

MM.

Metzger, Konrad	Architekt	*Bern*	Bern
Ott, F.	Ing. civil	*Genève*	Genève
Dériaz, Eric	Ing. civil	*Conches*	Genève
Boissonnas, A.-J.	Ing. mécan.	*Genève*	Genève
Sudan, Robert	Ing. civil	*Genève*	Genève
Maier, Paul	Elektro-Ing.	*Schaffhaus.*	Schaffhaus.
Darbellay, Georges	Ing. électr.	*Martigny*	Valais
Burgener, Jodok	Bau-Ing.	*Visp*	Valais
Bodmer, Walter	Architekt	*Zürich*	Zürich
Dorer, Otto	Architekt	*Baden*	Zürich
Gautier, Fréd.-Ed.	Architekt	*Zürich*	Zürich
Bächtold, Jakob	Bau-Ing.	*Zürich*	Zürich
Jaggi, Alfred	Bau-Ing.	*Zürich*	Zürich
Würgler, Hans-F.	Bau-Ing.	*Zürich*	Zürich
Vetter, Max	Elektro-Ing.	*Zürich*	Zürich
Geering, Emanuel-B.	Bau-Ing.	*Thun*	Einzelmitg.

Démission.

Bucher, A.-R.	Architekt	*Lugano*	Ticino

Décès.

Osterwalder, Julius	Bau-Ing.	*Aarau*	Aargau
Schmid, E.	Architekt	*Bern*	Bern
Grütter, K.	Elektro-Ing.	*Klosters*	Graubünd.
Wälti, Marcel	Ing. électr.	*Lausanne*	Vaudoise
Ostertag, Paul	Masch.-Ing.	*Winterthur*	Winterthur
Bridler, O.	Architekt	*Winterthur*	Winterthur
Behn-Eschenburg, H.	Elektro-Ing.	*Küsnacht*	Zürich

Le Comité central traite, en outre, les questions suivantes : Commission d'urbanisme ; Cours d'adaptation pour techniciens du béton armé ; Etat de la question de la protection des titres, etc.

Zurich, le 12 août 1938. *Le Secrétariat.*

ECOLE D'INGÉNIEURS DE LAUSANNE

Dans sa séance du 20 juillet 1938, la Commission universitaire, sur préavis du Conseil de l'Ecole d'ingénieurs, a décerné les diplômes suivants :

Ingénieur-constructeur :
MM. Abetel, Gaston.
Borgeaud, Henri.
de Goumoëns, Albert.
Nicollier, George [2].
Rambert, Olivier.

Ingénieur-mécanicien :
MM. Du Pasquier, Raymond
Jancke, Albert [1]
Paschoud, Jacques.
Massa, César.

Ingénieur-électricien :
MM. Jacot, Henri
Juillard, Robert [3].

Ingénieur-chimiste :
MM. Budslawski, Joseph.
Jaquet, Alfred.
Matthey, Emile.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE (G. e. P.)

Assemblée générale Lausanne-Chillon 3 et 4 septembre 1938.

La 44e assemblée générale de l'*Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale* est convoquée pour le dimanche 4 septembre 1938, à 10 h. 40, au Château de Chillon.

A l'occasion de cette assemblée le groupe vaudois de la *G. e. P.* a organisé les manifestations suivantes :

A. *Excursion à Romainmôtier, Le Pont, Saint-Prex, 3 septembre.*

Départ de Lausanne, gare centrale, en autocars, à 10 h. 15. Retour à Lausanne à 18 h. 30.

Le prix de la carte pour l'excursion du samedi 3 septembre est fixé à Fr. 8.—.

B. *Assemblée générale proprement dite.*
Lausanne-Chillon 3 et 4 septembre.

Samedi, 3 septembre, réunion familière à l'Hôtel Beau-Rivage, à Ouchy, 20 h. 30.

---

[1] Nous reproduirons quelques planches des projets primés à ce concours. — *Réd.*
[2] Voir *Bulletin technique*, année 1933, pages 43, 56, 69, 86.
[3] » » » » 1936, pages 101 et 123.
[4] » » » » 1937, pages 34, 44, 57, 90.
[5] » » » « 1935, pages 195, 210, 220.
[6] » » » » 1938, pages 217 et 231. — *Réd.*

[1] Lauréat du Prix *A. Dommer* et du prix *W. Grenier*.
[2] Lauréat du Prix de la *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.*
[3] Prix W. Grenier : mention.